



Assainissement

Assainissement Non Collectif



Faisabilité de l'Assainissement Non Collectif à la Parcelle

Constructions nouvelles ou réhabilitations



Une filière d'assainissement dimensionnée pour votre parcelle...

Réalisation des essais pédologiques permettant de **caractériser l'aptitude de votre sol** pour l'Assainissement à la parcelle.

Définition et **description de la filière adaptée**, respectant les contraintes réglementaires et environnementales.

Implantation sur un plan à l'échelle cadastrale.

Chiffrage estimatif afin de vous fournir un **guide** lors de vos consultations des professionnels pour la réalisation de la filière.

Etablissement d'un « **devis blanc** » **détaillé** vous permettant d'engager les consultations sur la base d'un **cahier des charges** pertinent et **validé par notre technicien**.

...vous garantit le bon fonctionnement, la conformité réglementaire et l'optimisation de la dépense.

1, rue Grange Peyraud
01360 LOYETTES
tél 04 72 93 00 50
epteau@epteau.com

www.epteau.com

epteau

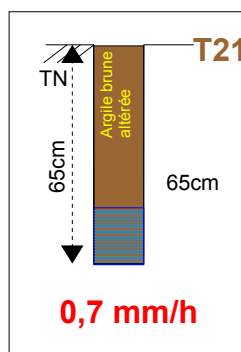
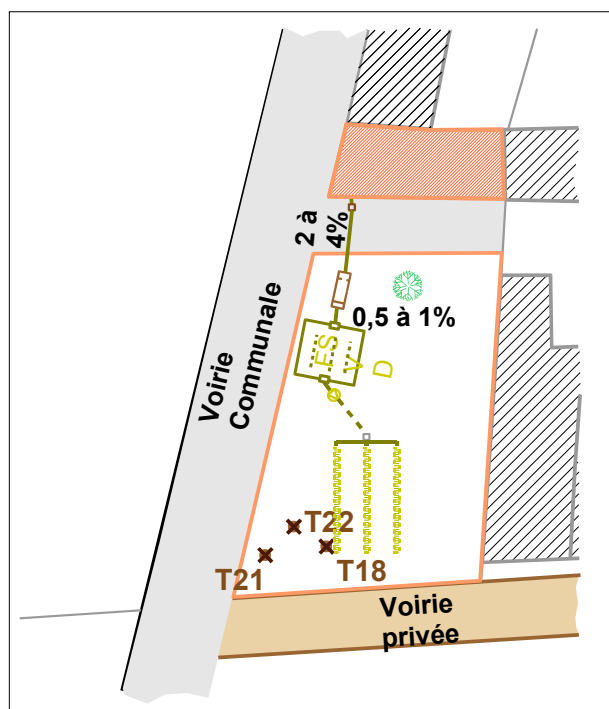
Elaboration d'une fiche de synthèse

Les textes réglementaires de référence :

- La Loi sur l'eau du 3 janvier 1992, l'arrêté du 6 mai 1996 et l'arrêté du 22 juin 2007
- le zonage d'assainissement communal
- le DTU 64.1

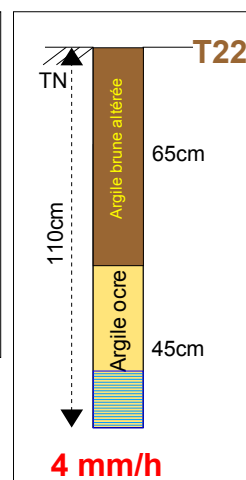
Le rapport d'intervention est fourni sous forme de fiches synthétiques présentant :

- les coupes pédologiques,
- la perméabilité du sol (méthode Porchet)
- des photographies
- l'implantation des sondages et de la filière d'assainissement sur le fond cadastral.
- un « devis blanc » présentant les quantitatifs estimés pour réaliser la filière. Ce document peut être utilisé en l'état pour consulter les entreprises de réalisation.



0,7 mm/h

Niveau constant charge : 15cm, en fond de sondage



4 mm/h

Exemple de filière

Compte tenu de l'absence de perméabilité des couches sous-jacentes.

Dépose et neutralisation des ouvrages en place (Fosse septique). Mise en place d'une Fosse Toutes eaux de 3000 litres (avec préfiltre) suivie d'un filtre à sable vertical drainé d'une superficie de 25m².

L'évacuation des eaux épurées se fera via un pompage, vers des tranchées de dissipation utilisant au mieux la faible perméabilité des couches sous-jacentes.

Ce dispositif se justifie, car il évite d'avoir à réaliser une traversée de route pour assurer le rejet des eaux épurées au fossé.

Les matériels mis en oeuvre :

- Tarière à moteur (DN 150mm)
- Tarière à main (DN 150mm)
- Perméamètres à niveau constant (DN 150mm , hauteur d'eau 150mm)

Une prestation qui s'adresse :

- au propriétaire de la parcelle

mais qui peut concerner également :

- les lotisseurs,
- les architectes et géomètres,
- les entreprises réalisant les installations
- les SPANC